

## Discours de Madame la préfète

### Assemblée générale des maires du Cher

samedi 27 juin 2015

(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le sénateur, Président de l'association des maires du Cher,  
Monsieur le sénateur,  
Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux  
Monsieur le maire de Dun-sur-Auron,  
Mesdames et Messieurs les maires,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les sous-préfets,  
Mesdames et Messieurs les chefs des services déconcentrés de l'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de ce traditionnel rendez-vous je souhaite aborder devant vous trois sujets : les finances locales, l'organisation du territoire de la République et enfin, la sécurité dans le département.

\*\*\*\*\*

### **I. Les finances locales**

Pour maîtriser la dépense publique, l'État a engagé depuis maintenant plusieurs années des réformes sans précédent. Aujourd'hui cet effort doit être **partagé**, et appelle la contribution de **tous** les acteurs publics dont les collectivités locales.

Un plan d'économie de 50 Md € est mis en œuvre dès 2015 et jusqu'en 2017. **Il s'impose à tous.** L'État est le premier contributeur, à hauteur de 19 Md €, les collectivités locales contribuent quant à elles pour 11 Md € et la protection sociale pour 20 Md €.

C'est une **répartition équilibrée** des économies nécessaires, et des efforts.

En dépit de ces économies, les priorités que l'État s'est fixé sont respectées : la jeunesse, les dépenses d'avenir et l'effort pour la recherche et l'innovation, la sécurité, et la protection des plus fragiles.

Pour les collectivités, la baisse porte sur les concours financiers de l'État et ceux-ci représentent 28 % de recettes réelles de fonctionnement des collectivités (puisque la fiscalité, c'est 60 % de ces recettes). En 2015, la participation des collectivités locales au redressement de nos comptes publics représente au niveau national **1,8 % de leurs recettes réelles de fonctionnement**. On retrouve ce même pourcentage dans le département du Cher.

Afin de **limiter** l'impact de ces baisses de dotations, nous devons faire autrement, par une gestion prévisionnelle des effectifs et notamment par la mutualisation. Cette démarche doit s'inscrire dans le schéma de mutualisation qui devra être réalisé avec les communautés de communes auxquelles vous appartenez d'ici mars 2016.

J'ajoute que le gouvernement a souhaité prendre en compte la situation des collectivités les plus défavorisées, en renforçant de façon substantielle la péréquation, c'est à dire une redistribution qui vise à réduire les inégalités entre les collectivités. Ainsi, la péréquation verticale a augmenté de 307 M€, et le **fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

**a progressé de 210 M€** (il atteint 780 M€ en 2015). Cette progression a ainsi quasiment permis de neutraliser la réduction des dotations pour les 250 villes les plus pauvres (celles qui touchent la DSU cible). Pour les 10 010 communes qui touchent la "Dotation de solidarité rurale cible", la baisse des dotations est quasiment totalement neutralisée. Et pour un quart des ensemble intercommunaux en France (les plus défavorisés) la baisse est limitée à 0,53 % des recettes réelles de fonctionnement.

La péréquation a donc atténué de façon très significative la baisse de DGF des communes et intercommunalités défavorisées.

Je souhaite évoquer aussi l'investissement public, dans lequel les collectivités jouent un rôle essentiel puisqu'elles assurent plus de 70 % de l'investissement public.

Oui les dotations de fonctionnement ont baissé mais l'investissement, quant à lui, reste très soutenu par l'État et aucun territoire n'est abandonné.

**Pour le département du Cher, l'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (la DETR) a augmenté de près de 45 %** en 2015 pour s'établir à 8,6 M€ contre un peu moins de 6 M€ en 2014. Cette enveloppe est presque affectée dans sa totalité : 128 dossiers retenus pour 93 collectivités. Nous avons souhaité ne pas perdre de temps afin de favoriser l'investissement, parce que le BTP est un secteur en grande difficultés.

Afin de relancer l'investissement, de construire de nouvelles infrastructures ou de moderniser celles qui existent, **le gouvernement a aussi décidé de mettre en place une nouvelle génération de contrat de plan État-région.**

Le contrat de plan État-région Centre-Val de Loire a été signé le 17 avril 2015. C'est le deuxième contrat signé en France, ce qui traduit la volonté commune de ne pas perdre de temps pour engager les grands travaux structurants de notre région et de notre département. **Par ce contrat, l'État mobilise pour notre région 362 M€, auxquels** ajoutent les crédits de la région, d'un niveau équivalent, et le concours des conseils départementaux, des intercommunalités et des communes.

À travers le CPER, plusieurs centaines de millions d'euros seront donc engagés par l'État et les collectivités dans le département du Cher pour les routes et le ferroviaire, pour le très haut débit, l'enseignement supérieur, et dans les domaines de la santé et encore celui de la culture.

Toujours concernant l'investissement, un groupe de travail associant l'AMF et les associations d'élus du bloc communal a proposé des moyens d'encourager l'investissement public local. Parmi les mesures retenues, j'en évoquerai une seule, dont l'effet incitatif me paraît important : le préfinancement des remboursements de la TVA (FCTVA), et ceci pour l'ensemble des collectivités. C'est un prêt à taux zéro, une avance remboursable aux collectivités.

Cette mesure a, elle aussi, pour objectif de « **booster** » l'investissement des collectivités locales. Au total, c'est **un ensemble cohérent**, qui s'accompagne aussi de mesures pour accélérer l'investissement et l'activité **dans le secteur privé**, notamment le secteur industriel et les PME, mesures que je n'évoquerai pas.

Il faut sans relâche œuvrer pour le retour de la croissance, nous avons besoin de cet investissement pour nos territoires, pour nos entreprises et pour l'emploi.

Je souhaite à présent aborder la question de l'organisation de notre territoire d'ailleurs à mon sens indissociable sur bien des points du sujet des finances locales.

## **II. L'organisation du territoire de la République**

La réforme territoriale, c'est dans l'ordre chronologique d'abord la loi sur les métropoles dite MAPTAM, puis celle concernant les régions, qui passent de 22 à 13, et enfin le projet de loi Nouvelle organisation territoriale de la république, la loi NOTRe, actuellement en cours de discussion au Parlement et qu'il ne m'appartient donc pas de commenter. Cette loi porte sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivité, et sur les intercommunalités et leur taille.

**Le vote et la promulgation de la loi devraient intervenir cet été ou au plus tard à la rentrée.**

La rentrée, c'est demain et je sais que certains d'entre vous réfléchissent déjà à des **rapprochements** entre intercommunalités pour construire ensemble un **projet ambitieux** et qui assurera des services équilibrés sur le territoire, le développement économique, social et culturel pour nos concitoyens.

C'est pourquoi il est utile que vous poursuiviez vos échanges, que vous affiniez vos projets de manière à être prêts quand le top départ sera donné. **Les services de l'État quant à eux répondront présents à vos sollicitations** pour vous aider et vous conseiller. C'est la méthode de travail que je vous propose afin de

préparer ensemble le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal. Pas « une épée » Monsieur le Ministre. Le pragmatisme et le consensus, cela sera notre méthode.

L'organisation de notre territoire peut passer également par la création de communes nouvelles. La loi du 16 mars 2015 prévoit des **incitations financières** pour la réalisation de « *communes fortes et vivantes* ». Elles sont, par exemple, exonérées de participation au redressement des comptes publics pendant trois ans si elles sont créées avant le 31 décembre 2015 (en d'autres termes, la DGF est maintenue). Certains d'entre vous y travaillent déjà. Mais il faut aller vite ! Bien entendu, les services de la préfecture et les sous-préfets sont à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

L'organisation de notre territoire c'est aussi la question de nos **services publics** de proximité. L'accessibilité des services au public et plus particulièrement leur maintien en milieu rural **constitue un enjeu majeur et se situe au cœur des préoccupations de l'État.**

Notre département s'est engagé, dès 2010, **dans une démarche volontariste en s'inscrivant parmi les départements pilotes de l'expérimentation « + de services au public »** qui est aujourd'hui en phase de généralisation au plan national, avec un objectif de 1 000 maisons de service au public d'ici 2017.

**Grâce à vous**, à votre dynamisme, notre territoire compte aujourd'hui **neuf maisons de services au public** labellisées où chaque usager est accueilli, orienté et aidé. Une dixième structure est en cours de création.

Pour faire face à la désertification médicale notamment en zone rurale, **notre département s'est également doté, notamment dans le cadre du CPER 2007-**

**2013, de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** de généralistes qui améliorent la présence des professionnels de santé sur le territoire et l'accès à des soins pour tous.

Cette dynamique **se poursuit** avec le contrat de plan État Région (CPER) 2015-2020 avec un cahier des charges élargi à des structures nouvelles, telles le centre municipal de santé de Vierzon et l'institut de soins ostéo-articulaire ISOA 18 de Saint-Doulchard, pour lesquels une décision de financement conjoint État-région vient d'être prise.

Concernant l'avenir de nos territoires, je veux vous parler d'un autre sujet aussi, la démarche engagée par le ministre de l'Intérieur pour définir **les contours des préfetures**.

Les régions se redessinent, les intercommunalités vont évoluer. L'État **ne peut pas rester immobile, il se modernise et s'adapte**. Cette modernisation a connu récemment plusieurs étapes et il me semble important d'évoquer l'une d'elles devant vous, les préfetures "**nouvelle génération**".

Les préfetures doivent répondre aux nouvelles attentes des acteurs de la société. Nos concitoyens demandent avant tout que l'État soit **réactif et protecteur face aux crises**, qu'il reste le garant de la sécurité et de l'ordre dans les territoires. Ils veulent aussi, comme les élus, plus de rapidité et d'efficacité dans la gestion des procédures.

Vous, Mesdames et Messieurs les élus, vous attendez des préfetures de l'expertise et de la sécurité juridique au profit des territoires, au profit de vos projets. Nous devons **répondre** à ces attentes, sans ignorer pour autant la **contrainte budgétaire** qui pèse sur l'ensemble des pouvoirs publics.

Les préfectures de "nouvelle génération » doivent prendre en compte les nouvelles technologies, ce qui aura une incidence sur nos missions de délivrance de titres (permis de conduire, cartes grises, carte d'identité, passeport) et sera l'occasion de les **aborder autrement**, pourquoi pas de façon plus centralisée - mutualisée - dans des plateformes plus efficaces. Alléger les agents des préfectures de ces missions, permettra de renforcer nos moyens sur les missions stratégiques :

- **la sécurité et l'ordre public,**

- **la garantie de l'exercice des libertés publiques**, notamment la fonction juridique et la contrôle de légalité et budgétaire ;

- **la lutte contre la fraude;**

- **le pilotage des politiques interministérielles.**

Vous l'aurez compris, pour l'État dans le département, le chantier est ambitieux mais il est passionnant. Nos agents sauront, j'en suis sûre, s'adapter et relever le défi. Ils le feront parce qu'ils ont à cœur de **préserver un service public de qualité**, ce qu'ils font depuis déjà plusieurs années avec pourtant des contraintes budgétaires toujours plus fortes.

Je voudrais enfin dire quelques mots sur la sécurité dans le département.



### III. La sécurité

La sécurité est une attente essentielle de nos concitoyens.

Suite aux événements tragiques récents, l'une des premières choses qui nous vient à l'esprit en matière de sécurité, c'est bien sûr **la lutte contre le terrorisme et les phénomènes de radicalisation violente**.

Dans le Cher, comme dans les autres départements français, les forces de l'ordre sont mobilisées pour une vigilance accrue sur les sites sensibles.

La préfecture réunit tous les mois une cellule de suivi des personnes en voie de radicalisation. Cette cellule repose sur les services de renseignement, de police de gendarmerie et sur tous les partenaires (services sociaux, éducation nationale) pour endiguer ce phénomène et aussi accompagner les familles qui sont parfois en grand désarroi lorsqu'elles voient un jeune se radicaliser. Des professionnels sont formés à la détection des personnes vulnérables. Dans le Cher, nous expérimentons la présence d'éducateurs sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jeunes, "les Promeneurs du Net".

Dans notre département, les tendances concernant la sécurité par ailleurs sont contrastées.

Pour les atteintes aux biens, on constate une diminution, qui concerne également les cambriolages. Les escroqueries et les infractions économiques et financières sont en revanche **toujours en augmentation** notamment avec le développement du commerce en ligne sur internet et des vols de chéquiers. Sur ce point, je lance un appel à vigilance à relayer auprès de vos administrés, car la prévention est la première des barrières.

S'agissant des atteintes aux personnes, le département subit une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (+ 24,7 % depuis le début de l'année) : il faut donc **accentuer la prévention** des violences familiales, sexuelles et l'accompagnement des victimes.

Les forces de l'ordre **se mobilisent** quotidiennement pour assurer à nos concitoyens la tranquillité publique à laquelle ils ont droit. Leur présence sur le territoire est une des clefs pour endiguer le sentiment d'insécurité. Et je ne peux que me féliciter de l'efficacité de nos forces de terrain, au quotidien, mais aussi dans la résolution d'affaires emblématiques :

- les services de la gendarmerie départementale ont récemment interpellé les auteurs d'un **important cambriolage** au château de Fussy, avec la restitution de la quasi-totalité du butin évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros.
- la direction départementale de la sécurité publique a résolu récemment une belle affaire de trafic de stupéfiants à Bourges.

Mais la sécurité, c'est aussi une coproduction entre forces de l'ordre de l'État et celles des municipalités, et aussi nos partenaires associatifs, pour une politique de proximité. Je mesure votre implication dans les **conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance** et dans la mise en place d'outils au service de votre population et de votre territoire. Je pense au déploiement de polices municipales, à la vidéoprotection, mais aussi aux mesures de prévention ou d'accompagnement aux victimes, comme les intervenants sociaux dans les commissariats ou en gendarmeries, qui me tiennent particulièrement à cœur.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de la mobilisation pour **la sécurité routière** : les maires sont là aussi des acteurs de premier plan, ainsi que vos

correspondants élus « sécurité routière ». Dans le Cher, le nombre d'accidents est en baisse continue, le nombre d'accidents mortels également. Mais **la gravité des accidents est en augmentation** (elle est mesurée par la part des tués au regard du nombre des accidents) sous l'effet de l'alcool, de la vitesse (qui devient au niveau national la première cause de mortalité avant l'alcool).

Sur ces questions de sécurité, comme sur tant d'autres, vous êtes **les premiers relais de sensibilisation et de prévention** auprès de nos concitoyens.

\*\*\*\*\*

Mesdames et Messieurs, j'ai conscience de l'ampleur des défis qui jalonnent notre action dans les mois à venir.

**Ces défis nous sont communs.** Nous devons tous être responsables, et je sais que vous l'êtes. Il nous faudra relever ces défis **ensemble** pour être utiles à notre pays et à nos concitoyens.

Je vous remercie.